

## REGLEMENTS, FRAIS DE VENTE ET TVA

La vente est faite au comptant.

**Les acquéreurs paieront, en sus de l'adjudication, par lot, les frais et taxes suivants :**

**12% H.T. soit 14.40 T.T.C %** (pour les lots volontaires et judiciaires)

**+ 35€ HT soit 42€ T.T.C par véhicule adjudgé par le biais du Live INTERENCHERES.**

La TVA est récupérable sur les véhicules utilitaires, camions, TRR, SREM et matériels professionnels sauf si le vendeur n'est pas assujetti à la TVA. Cette précision est, dans ce cas, indiquée au moment de la vente.

La TVA n'est pas récupérable sur les véhicules particuliers.

Pour les véhicules faisant l'objet d'une TVA récupérable, la possibilité de récupération est mentionnée sur l'affichette collée sur le pare-brise, sur la liste de vente et annoncée par le commissaire-priseur habilité lors de la vente.

Le jour de la vente, avant d'encherir ou aussitôt l'adjudication prononcée, vous remettez une caution au profit de la société de vente.

Le paiement est au comptant soit :

-Par carte bancaire (pensez à faire déplaçonner votre carte auprès de votre organisme bancaire).

-Par chèque certifié établi par votre agence bancaire, du montant exact de votre achat.

-Par virement bancaire : Le retrait du véhicule se fait à la réception des fonds sur notre compte. Une fois votre virement effectué compter 48h, appelez-nous avant de vous déplacer.

Livraisons intra-communautaires :

Par virement bancaire uniquement.

-En espèces jusqu'à 1 000 € frais compris pour toute transaction dans L'UE et 15 000€ frais compris pour toute transaction hors UE.

Pour participer à la vente par le biais du service Live INTERENCHERES, le client devra accepter les conditions générales de INTERENCHERES (cf. page 4) et le débit d'une caution par carte bancaire (entre 500€ et 3000€, montant fixé par l'étude).

En cas d'adjudication, la caution est prélevée dès la fin de la vente.

Le client reçoit ensuite le bordereau acheteur et s'engage à régler le montant restant dû par virement, carte bancaire ou chèque de banque dans un délai de 7 jours.

## LISTE

La liste que vous trouverez disponible sur les sites INTERENCHERES et FIVE AUCTION est **non exhaustive** et susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente des véhicules et matériels.

L'ordre numérique sera suivi.

## LIVRAISON DU VEHICULE

Vous repartirez au volant de votre véhicule dès le paiement effectué, aux jours et horaires d'ouverture, sur présentation de votre facture acquittée, permis de conduire et assurance.

L'étude accepte d'accompagner le client pour organiser l'enlèvement du lot, cette prestation n'engageant toutefois pas la responsabilité de l'Hôtel des Ventes de Saint-Dié.

## ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Obligation de contracter une **assurance en responsabilité civile** avant le départ du véhicule si celui-ci repart par la route.

La société de vente et le commissaire-priseur se dégagent de toute responsabilité en cas d'absence de couverture en RC du fait de l'acquéreur.

Rappel : la législation précise que vous devez être en possession de la **Carte Verte originale** (attestation d'assurance) dans votre véhicule avant de quitter le centre de vente.

## EXPORTATION

Seulement pour les véhicules bénéficiant d'une TVA récupérable.

**Lorsque le véhicule vendu doit être exporté vers un pays hors UE**, l'acheteur doit le signaler dès que le véhicule lui a été adjugé. L'acheteur doit impérativement être résident étranger non domicilié en France. L'acheteur doit régler son achat TVA incluse.

Le véhicule doit quitter le territoire français dans un délai d'un mois suivant la date d'achat ; à défaut, le montant de la TVA ne pourra être restitué.

Le montant de tva sera restitué à l'acheteur lorsque ce dernier aura fait parvenir à la société de vente l'exemplaire de l'EXA avec les coordonnées de la société de vente figurant dans la case Expéditeur/Exportateur et dans la case lieu et date : l'état de déclaration : ECS SORTIE.

La copie du connaissement ou du billet passager accompagnant le véhicule

Un extrait K-BIS de la société destinataire ou un passeport pour les particuliers.

Le montant de la TVA sera remboursé à l'acheteur.

**Lorsque le véhicule vendu est destiné à aller dans un autre état membre de l'UE** et que l'acheteur a un numéro d'identification TVA, pour pouvoir acheter hors taxe, il doit impérativement présenter les documents originaux suivants :

Attestation fiscale avec le numéro de TVA intracommunautaire.

Registre du commerce (K-BIS) ou équivalent Européen (avec mention du gérant).

Copie du passeport du gérant.

CMR tamponné par le transporteur et l'acheteur destinataire.

Si le CMR ne peut être fourni à l'enlèvement, l'acheteur devra consigner entre les mains du commissaire-priseur le montant équivalent à la TVA qui sera restituée dès réception d'un justificatif prouvant l'arrivée du véhicule dans le pays de destination (ex : copie de carte d'immatriculation du véhicule établi par le pays de destination).

La société de vente décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration par l'acheteur.

## **CONDITIONS GENERALES**

La société de vente agit comme mandataire du propriétaire du véhicule mis en vente et en aucun cas comme propriétaire de ce véhicule. Le candidat acquéreur se doit de vérifier chaque information technique précisée sur l'affiche apposée sur le pare-brise du véhicule pendant la durée de la visite préalable à la vente.

La vente par adjudication est consignée sur le procès-verbal de vente.

Les renseignements figurant sur la liste de vente sont donnés à titre indicatif et sans garantie.

Les dates et années de 1ère mise en circulation ne sauraient en aucun cas garantir le millésime du véhicule et n'engagent en rien le commissaire-priseur ou la société de vente.

Seul le contrôle obligatoire ou volontaire affiché sur le pare-brise pendant l'exposition et la vente, ainsi que l'annonce faite lors de la mise aux enchères du véhicule et inscrite au procès-verbal de vente auront valeur juridique. L'argus affiché ou annoncé est donné à titre indicatif et sans garantie, charge à l'acquéreur de le vérifier.

Tous les équipements et options sont donnés à titre indicatif sans vérification de leur état de fonctionnement.

Les numéros d'ordre de passage des véhicules pourront être modifiés sans préavis.

Les documents administratifs nécessaires à la ré-immatriculation du véhicule adjudgé peuvent être remis à l'acquéreur immédiatement après le règlement ou être adressés dans un délai maximum de 30 jours.

L'acheteur ayant acquis plusieurs véhicules au cours d'une même vente, ne pourra procéder à l'enlèvement partiel de ses achats avant le paiement total du montant global dû. Les frais de gardiennage journalier concerneront l'ensemble des achats réalisés.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de l'étude SAINT-DIE ENCHERES, SCP ANNE ET GERMAIN MOREL et FIVE AUCTION SAINT-DIE ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS (les conditions précises de ce fichier sont précisées sur le site [www.fa.fr](http://www.fa.fr)).

Aucune réclamation ne sera admise après la vente concernant les défauts, les expositions (et/ou demandes de renseignements préalables) ayant permis aux acquéreurs l'examen des œuvres présentées.

La vente de tous les lots est faite sans aucune espèce de garantie : ils sont vendus tels quels, dans l'état où ils se trouvent, les expositions successives préalables ayant permis aux acheteurs d'avoir leur propre jugement. Ils auront pu notamment vérifier si chaque lot correspond à la description du lot, ladite description constituant une indication qui n'implique aucune responsabilité quelle qu'en soit la nature.

## **GARANTIE CIRANO**

Une garantie « Couverture Mécanique » pour les véhicules peut être souscrite.

Les conditions d'éligibilité vous seront données sur simple demande et sont visibles sur le site [www.fa.fr](http://www.fa.fr)

## ORDRES D'ACHATS ET ENCHERES TELEPHONIQUES

L'Etude se charge d'exécuter gracieusement les ordres d'achat qui lui sont confiés, en particulier par les amateurs ne pouvant assister à la vente. Si l'Etude reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré, elle ne pourra engager sa responsabilité en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre.

En cas d'incertitude sur l'identité ou la garantie de l'émetteur, l'Hôtel des Ventes de Saint-Dié se réserve le droit de refuser certain ordre d'achat.

Toute personne souhaitant intervenir téléphoniquement devra en faire la demande par écrit accompagnée d'un relevé d'identité bancaire et d'un chèque de caution et ce dans un délai de 24 heures avant la vente. Passé ce délai, aucune enchère téléphonique ne pourra être honorée.

## CONDITIONS DE VENTE POUR LES VENTES LIVE D'INTERENCHERES

Enchères en direct et ordre d'achat secret via le service Live du site interencheres.com

### **Enchère en direct :**

Si vous souhaitez enchérir en ligne (en direct ou par dépôt d'ordre d'achat secret) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) communique à SAINT-DIE ENCHERES SARL et SCP ANNE ET GERMAIN MOREL tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. SAINT-DIE ENCHERES SARL et SCP ANNE ET GERMAIN MOREL se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

### **Ordre d'achat secret :**

SAINT-DIE ENCHERES SARL et SCP ANNE ET GERMAIN MOREL n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via [interencheres.com](http://interencheres.com). Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 50€ ; de 500€ à 999€ : 100€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 200€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 500€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€ ; 100 000€ et plus : 10 000€.

### **Adjudication :**

Si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez SAINT-DIE ENCHERES SARL et SCP ANNE ET GERMAIN MOREL si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les véhicules volontaires, majoration de 35 EUR HT par véhicule (soit +42 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes judiciaires, pas de majoration des frais habituels.
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

SAINT-DIE ENCHERES SARL et SCP ANNE ET GERMAIN MOREL ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

## FRAIS DE GARDIENNAGE

Tout véhicule ou matériel, non retiré dans un délai de 30 jours après la vente, sera susceptible de faire l'objet de frais de parking.

Le stationnement sur parking n'engage pas la responsabilité du Commissaire-Preneur, le lot étant sous la responsabilité exclusive de l'adjudicataire, dès le moment de l'adjudication.

Les véhicules et matériels encombrants, peuvent être vendus sur désignation. Cette précision est apportée sur la description du lot et mentionné au procès-verbal. L'enlèvement de ces lots doit avoir lieu sous 8 jours.

Passé ce délai, le gardien est libre de facturer le parking, à ses conditions.

## SAINT-DIE ENCHERES SVV

Déclaration N° 003-2012

Anne et Germain MOREL

Commissaires-priseurs associés

65, rue de la Prairie

88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

## SCP Anne et Germain MOREL CPJ

*Commissaires-priseurs judiciaires associés*

65, rue de la Prairie

88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES